

**CONSEIL GENERAL**

**REUNION DU 20 OCTOBRE 2014**

**PROCES-VERBAL**

-----

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 20 octobre 2014 sous la présidence de Monsieur Didier MANIER, Président du Conseil Général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 05 et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 79

Étaient présents au moment de l'appel nominatif : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Luc MONNET donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND

Absents : Alain FAUGARET, Jean-Claude QUENNESSON

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil Général peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président souligne que Monsieur Fabien THIEME est convalescent et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Président indique qu'il tenait à féliciter Madame Marie FABRE, qui est malheureusement souffrante aujourd'hui, car elle s'est vu remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur le 11 octobre 2014 par Monsieur Patrick KANNER.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la vidéo relative à l'actualité du Département qui va être projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président évoque la structure de garde multi-accueil rénovée qui a été inaugurée le 15 septembre 2014 et salue les agents de la crèche. Il souligne, par ailleurs, le dispositif du CESU Garde d'enfants et ajoute que des places ont été réservées dans des crèches hors de Lille.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que le Département du Nord est candidat à l'expérimentation du dispositif de la Garantie Jeunes pour 2015.

Monsieur le Président met en exergue les deux aides exceptionnelles du Département du Nord en direction du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, suite aux intempéries considérables dont a souffert ce département, et du Secours Populaire Français, afin de soutenir ses actions en faveur des populations en difficulté dans la bande de Gaza.

Monsieur le Président signale que, suite à son installation le 11 juin 2014, le Comité syndical s'est réuni le 6 octobre au sujet de la Base Aérienne 103 et note que plusieurs Conseillers Généraux étaient présents à cette réunion. Il fait remarquer que le projet Narval, en phase avec l'ambition logistique régionale, apparaît aujourd'hui comme crédible et nourrit de nouveau beaucoup d'espoirs sur le territoire.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la dématérialisation des demandes de prise en charge du transport scolaire. Il remercie tous les collaborateurs du Conseil Général qui ont contribué au succès de cette démarche.

Monsieur le Président évoque la journée de rentrée sociale de l'URIOPSS Nord/Pas-de-Calais qui s'est tenue le 30 septembre 2014 à Arras.

Monsieur le Président félicite les 3 lauréats du 27<sup>ème</sup> appel à projets « Semaine bleue ». Il salue, par ailleurs, le travail des collaborateurs de la Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées et ajoute que le plan « Bien vieillir », fruit des ateliers citoyens, sera présenté lors de la Séance Plénière de décembre.

Monsieur le Président rappelle que la Séance Plénière concernant le Débat d'Orientations Budgétaires aura lieu le 3 novembre 2014 et que la Commission Permanente se réunira le 17 novembre 2014.

## QUESTIONS DIVERSES

### DOSSIERS DU PRESIDENT

#### • Rapport n° 1

Monsieur le Président met en exergue les candidatures suivantes :

- Concernant le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) :
  - Titulaires : Mesdames Marie DEROO, Alexandra LECHNER, Françoise POLNECQ et Messieurs Albert DESPRES, Jean-Claude DEBUS ;
  - Suppléants : Messieurs Jacques MARISSIAUX, Philippe LETY, Jean-Marie RUANT, Jean-Claude QUENNESSON et Madame Joëlle COTTENYE ;
- Concernant l'association Nord Actif :  
Madame Martine FILLEUL ;
- Concernant le conseil d'administration de l'Université de Lille III :  
Madame Martine FILLEUL.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

*Etaient présents : Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE*

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jacques MONNET donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Luc POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND

Absents excusés : Jean JAROSZ, Jean-Marie RUANT

Absents : Bernard BAUDOUX, Laurent COULON, Alain FAUGARET, Georges FLAMENGT, Jean-Claude QUENNESSON, Michel VANDEVOORDE

N° 1

**DA/2014/649**

**OBJET :**

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DU NORD  
AU SEIN DE DIFFERENTES INSTANCES ET ASSOCIATION  
(CDEN - NORD ACTIF - UNIVERSITE DE LILLE III)  
RENOUVELLEMENT**

Il convient de procéder régulièrement au renouvellement de la désignation des représentants du Département dans les commissions départementales et dans les instances dirigeantes d'organismes extérieurs dont les mandats ne sont pas forcément en adéquation avec celui de l'Assemblée Départementale.

Le Conseil Général est invité à se prononcer sur les dossiers suivants, sachant que les désignations auxquelles il lui est proposé de procéder ne vaudront que jusqu'à la fin de son mandat en mars 2015, toutes les désignations devant être renouvelées après l'installation de la nouvelle Assemblée.

A/ Conseil Départemental de l'Education Nationale :

Par saisine du 25 juillet 2014, Monsieur le Préfet du Nord, demande le renouvellement des représentants du Conseil Général pour siéger au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

En effet, la durée du mandat des membres de ce Conseil est de 3 années. Le mandat des élus désignés, le 12 avril 2011, arrive donc à échéance.

L'article R235-2 et suivants du code de l'éducation fixe la composition des membres des conseils départementaux

de l'éducation nationale, outre les présidents et les vice-présidents :

- Dix membres représentant les communes, le département et la région : quatre maires désignés dans les conditions fixées à l'article R.235-3, cinq conseillers généraux désignés par le conseil général, un conseiller régional désigné par le conseil régional,
- Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département et désignés dans les conditions fixées à l'article R.235-3,
- Dix membres représentant les usagers, dont sept parents d'élèves désignés dans les conditions fixées à l'article R.235-3, un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public nommé par le préfet sur proposition du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, et deux personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel, l'une par le préfet du département, l'autre par le président du conseil général.

Pour mémoire, par arrêté du 14 mai 2011, Monsieur Jean-Paul CABOCHE avait été désigné par le Président du Conseil Général, en qualité de personnalité qualifiée en raison de sa compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel.

Son mandat est également arrivé à terme et fera l'objet d'une désignation par arrêté, ainsi que celle d'un suppléant.

La présidence du CDEN est exercée par le représentant de l'Etat ou par le représentant de la collectivité concernée selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont de la compétence de l'Etat ou du Département.

L'article R235-1 du code de l'éducation édicte qu'en cas d'empêchement du Président du Conseil Général, le CDEN est présidé par le conseiller général délégué à cet effet. Ce suppléant du Président du Conseil Général a la qualité de Vice-Président du CDEN. Par arrêté du 29 avril 2011, Monsieur Bernard BAUDOUX, Vice-Président chargé des collèges, a été désigné pour présider le CDEN en l'absence du Président du Conseil Général. Un nouvel arrêté doit le renouveler dans cette fonction.

Il appartient au Conseil Général de désigner, 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants à cette instance départementale, pour une durée de trois ans conformément aux dispositions de l'article R235-6 du code de l'éducation.

Le Conseil Général avait désigné Mesdames Marie DEROO, Alexandra LECHNER, Françoise POLNECQ et

Messieurs Albert DESPRES, Jean-Claude DEBUS, en qualité de titulaires, ainsi que Madame Joëlle COTTENYE et Messieurs Jacques MARISSIAUX, Philippe LETY, Jean-Marie RUANT, Jean-Claude QUENNESSON, en qualité de suppléants.

Je vous propose d'en renouveler la désignation.

B/ Association Nord Actif, Fonds Départemental pour l'Insertion et l'Emploi :

L'association Nord Actif a pour but, sur le territoire du Nord, la consolidation et le développement des initiatives économiques créatrices d'emplois et d'insertion, par la mobilisation de moyens humains, techniques, administratifs et financiers.

Pour atteindre son objectif, l'association mobilise l'ensemble des acteurs intervenant en faveur de la création, du conseil, du suivi et du financement des structures et met en place un fonds de garantie spécifique à ces initiatives de création ou de développement d'entreprises, afin de mobiliser la communauté bancaire.

Le Département du Nord est membre de droit de l'association, il est représenté au Conseil d'Administration et préside le Comité de Pilotage.

Par délibération du 12 avril 2011, le Conseil Général a désigné Monsieur Jacques PARENT, Conseiller Général, pour siéger au sein de l'association Nord Actif, Fonds Départemental pour l'Insertion et l'Emploi.

Ayant repris son activité professionnelle de consultant, Monsieur PARENT a souhaité être remplacé dans cette fonction de représentation.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Nord Actif, Fonds départemental pour l'Insertion et l'Emploi.

C/ Conseil d'Administration de l'Université de Lille III :

Lors de sa réunion du 12 avril 2011, le Conseil Général a désigné Madame Alexandra LECHNER, en qualité de représentant du Département au Conseil d'Administration de l'Université de Lille III, au nombre des 3 représentants des collectivités territoriales (dont un représentant de la Région) prévus par l'article 4 des statuts de 2008 de l'Université.

Madame LECHNER souhaite être remplacée dans cette fonction de représentation.

L'article L712-3 du code de l'éducation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, prévoit que le conseil d'administration d'une université comprend de 24 à 36 membres dont 8 personnalités extérieures à l'établissement dont :

« 1° Au moins deux représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont au

moins un représentant de la région, désignés par ces collectivités ou groupements ; »

L'article 4 des nouveaux statuts de l'Université de Lille III, adoptés par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 6 juin 2014, prévoit explicitement que le Conseil d'Administration comprend 36 membres dont 8 personnalités extérieures au nombre desquelles siègent 3 représentants des collectivités territoriales désignés par la Région, le Département du Nord et la Communauté Urbaine de Lille Métropole.

Il appartient au Conseil Général de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Je vous propose de désigner Madame Martine FILLEUL qui a déjà siégé au Conseil d'Administration de l'Université de Lille III au cours du mandat précédent.

Je propose au Conseil Général :

- de décider de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner conformément au tableau ci-joint :
  - cinq conseillers généraux, titulaires et cinq conseillers généraux suppléants pour siéger au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) ;
  - un conseiller général pour siéger au sein de l'association Nord Actif, en remplacement de Monsieur Jacques PARENT ;
  - un conseiller général pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Lille III ;

**PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h27. 57 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.

• **Rapport n° 2**

Monsieur le Président souligne les candidatures suivantes :

- Concernant le Comité de suivi de la Maison Natale Charles de Gaulle :  
Mesdames Françoise POLNECQ, Martine FILLEUL et Monsieur Jean-Claude DEBUS ;
- Concernant l'association de gestion de la Maison du Tourisme :  
Messieurs Laurent COULON et Patrick VALOIS ;

- Concernant l'association ARA :  
Monsieur Renaud TARDY ;
- Concernant l'association Atouts Villes :  
Monsieur Romeo RAGAZZO.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Luc MONNET donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND

Absents excusés : Jean JAROSZ, Jean-Marie RUANT

Absents : Bernard BAUDOUX, Laurent COULON, Alain FAUGARET, Georges FLAMENGT, Jean-Claude QUENNESSON, Michel VANDEVOORDE

N° 2

DA/2014/962

OBJET :

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DU NORD AU SEIN DE  
DIFFERENTS ORGANISMES ET INSTANCES (MAISON  
NATALE CHARLES DE GAULLE - MAISON DU TOURISME –  
ARA - ATOUTS VILLES)  
NOUVELLES DESIGNATIONS**

En application de l'article L3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Général procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

Le Conseil Général est invité à se prononcer sur les dossiers suivants, sachant que les désignations auxquelles il lui est proposé de procéder ne vaudront que jusqu'à la fin de son mandat en mars 2015, toutes les désignations devant être renouvelées après l'installation de la nouvelle Assemblée.

A) Comité de suivi de la Maison Natale Charles de  
Gaulle

Par délibération DC/2013/1176 du 16 décembre 2013, le Conseil Général a décidé la reprise de gestion de la Maison Natale Charles de Gaulle.

Le Département du Nord et la Fondation Charles de Gaulle ont signé le 12 février 2014, une convention de partenariat et de mise à disposition de la Maison Natale Charles de Gaulle. Celle-ci précise les engagements et obligations des deux parties pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'article 12 de ladite convention fixe les modalités d'exploitation des lieux et prévoit notamment la mise en place d'un comité de suivi qui constituera une instance de consultation et d'échanges sur le fonctionnement et le rayonnement de la Maison Natale.

Il se réunira à minima une fois par an, selon les demandes formulées soit par la Fondation Charles de Gaulle, soit par le Département et sera composé comme suit :

- 3 membres du Département,
- 3 membres de la Fondation,
- 3 personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par la Fondation et le Département.

Le choix des représentants de la Fondation s'est porté sur Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur Général et Monsieur le Directeur des études et recherches de la Fondation Charles de Gaulle.

D'un commun accord entre le Département et la Fondation, les propositions de personnalités qualifiées pour siéger au Comité de suivi sont les suivantes :

Monsieur Bruno BONDUELLE, ancien Président de la CCI ;

Monsieur Bernard JOLIOT, Coordonnateur académique au Rectorat de Lille ;

Monsieur Bruno GOVAL, Directeur de l'Office de Tourisme et des congrès de Lille.

#### B) Association de Gestion de la Maison du Tourisme

Afin de rendre plus efficace et plus lisible l'action publique dans le domaine du tourisme, une réflexion s'est engagée à l'échelle régionale. En s'appuyant sur une stratégie marketing régionale, il s'agit de mieux organiser les politiques touristiques et leur mise en œuvre par les organismes associés à vocation touristique.

Pour répondre à ces attentes, le Département du Nord a initié le projet de création d'une Maison du Tourisme en partenariat avec la Région Nord/Pas-de-Calais et la Ville de Lille. Le Département du Pas-de-Calais est également sollicité pour participer à ce projet.

Pour accueillir la Maison du Tourisme, le Département du Nord prend en location l'intégralité de l'immeuble sis 1/3 rue du Palais Rihour à Lille. Le bail a été signé le 16 mai 2014 pour les douze années à venir.

Une association de gestion rassemblant les futures personnes morales occupantes doit être constituée. Elle aura pour principal objet la gestion de l'immeuble qui lui sera mis à disposition, et la facilitation des mutualisations entre les différents membres. Un règlement intérieur de l'association est également prévu qui définira la pondération des voix de chaque membre en fonction des surfaces occupées par chaque personne morale dans les locaux de l'immeuble.

Lors de sa réunion des 23 et 24 juin 2014, par la délibération N°DPAE/2014/518, le Conseil général du Nord a décidé à l'unanimité d'approuver la création et les statuts de l'association de gestion de la Maison du Tourisme.

L'assemblée délibérante de l'association, sous sa forme ordinaire ou extraordinaire, comprend l'ensemble des personnes morales membres de l'association dont le Département du Nord. Chaque personne morale est représentée par deux personnes physiques désignées en son sein.

Il appartient au Conseil Général de désigner deux de ses membres pour siéger à l'assemblée générale de l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme.

#### C) Association « Autour des Rythmes Actuels » (ARA)

L'association « Autour des rythmes actuels », dont le siège social est situé à Roubaix, est une structure dédiée à la pratique des diverses musiques actuelles (Jazz, Slam, Hip Hop, musiques du monde,...)

C'est un lieu de pratique et d'accompagnement pour tout public et de tous âges. Sans nécessité de passer des examens, le public est mis directement en lien avec son instrument.

L'ARA dispense des cours collectifs et mène des actions qui s'étendent sur l'ensemble du territoire régional, mais également transfrontalier, en programmant notamment des événements, des concerts autour de diverses thématiques, en accueillant des groupes, des artistes, mais aussi en réalisant une prévention des risques auditifs.

Lors de sa réunion du 10 février 2014, la Commission Permanente a autorisé une partie du versement de la subvention à la dite association pour un montant de 27 000 €. Elle a autorisé le versement de la seconde partie pour le même montant par une autre délibération, du 29 septembre 2014.

L'assemblée générale de l'ARA a adopté le 14 juin 2014 de nouveaux statuts afin d'améliorer et de clarifier les règles de gouvernance de l'association. Aux termes de l'article 13 de ces nouveaux statuts, il est prévu que « *les institutions publiques qui participent régulièrement au financement du programme d'activités de l'association peuvent désigner un représentant pour assister et participer aux débats du conseil d'administration sans toutefois prendre part aux votes* ».

La Présidente de l'Association, sollicite le Département afin qu'un représentant puisse siéger aux futures réunions du Conseil d'Administration.

Monsieur Renaud TARDY, conseiller général de Roubaix-Centre, pourrait y représenter le Département.

#### D) Association « Atouts Villes »

Née en 1998 de la fusion de l'AGAP (Association Gravelinoise d'Activités Populaires) et de la Maison pour Tous, l'Association « Atouts Ville » promeut les valeurs de démocratie, de respect de la dignité humaine, de solidarité face aux exclusions et discriminations, d'actions collectives où la participation active et la prise d'initiatives de chacun se mettent au service du collectif.

Atouts Ville a pour finalité essentielle de rechercher une meilleure qualité de vie dans les quartiers de Gravelines. Pour cela, elle déploie, sur le territoire, 4 Maisons de Quartier et 2 espaces Petite Enfance pour être au plus proche des habitants et de leurs préoccupations. Afin d'apporter des réponses cohérentes à la population gravelinoise, chaque structure de proximité établit un diagnostic de territoire, et élabore un projet social volontaire porté par des habitants et des professionnels avec l'appui de partenaires institutionnels (Ville de Gravelines, Caisse d'Allocations Familiales du Nord, Département du Nord) et de toute organisation pouvant concourir au bien être des personnes.

Les statuts modifiés de l'association adoptés par l'Assemblée générale le 18 avril 2014, prévoient désormais la représentation du Conseil Général du Nord, en qualité de membre de droit. Le représentant du Conseil Général siégera à l'Assemblée générale, mais également au Conseil d'administration avec voix consultative. Il ne pourra

occuper un poste de responsabilité tel que Président, Vice-président, trésorier ou secrétaire.

Monsieur Roméo RAGAZZO pourrait y représenter le Département.

Il est proposé au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner trois Conseillers Généraux pour siéger au sein du comité de suivi de la Maison Natale Charles de Gaulle et de donner l'accord du Département sur la désignation des trois personnalités qualifiées mentionnées au rapport ;
- de désigner deux Conseillers Généraux pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association de gestion de la Maison du Tourisme Nord/Pas-de-Calais, conformément au tableau ci-joint ;
- de désigner un Conseiller Général pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association ARA « Autour des Rythmes Actuels » ;
- de désigner un Conseiller Général pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Atouts Villes ».

#### **PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h29. 57 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.

#### **• Rapport n° 3**

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de désigner Monsieur Yves MARIN en qualité de seconde personnalité qualifiée pour siéger au conseil d'administration du collège Jean Monnet à Caudry.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

*Étaient présents :* Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR,

Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

*Absents représentés :* Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Luc MONNET donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND

*Absent excusé :* Jean JAROSZ

*Absents :* Bernard BAUDOUX, Alain FAUGARET, Jean-Claude QUENNESSON, Michel VANDEVOORDE

#### **N° 3**

**DA/2014/935**

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN COLLEGE PUBLIC**

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges publics sont désignées pour une durée de trois ans. Le mandat des personnalités qualifiées est arrivé à son terme le 31 août 2012.

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale n'ayant toujours pas reçu les propositions de tous les chefs d'établissement, il saisit le Département au fur et à mesure pour recueillir l'avis du Conseil Général sur ses propositions et, le cas échéant, sur les modifications à intervenir dans ses désignations.

La désignation de la seconde personnalité qualifiée du collège Jean Monnet à Caudry a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Général le 11 mars 2013. Suite aux élections municipales, cette personnalité a été élue conseillère municipale et a été désignée comme déléguée titulaire pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège. A ce titre, elle ne peut plus siéger comme seconde personnalité qualifiée.

Il convient donc de désigner une seconde personnalité qualifiée. La nouvelle proposition est reprise dans le tableau ci-joint.

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner Monsieur Yves MARIN en qualité de seconde personnalité qualifiée pour siéger au conseil d'administration du Collège Jean Monnet à Caudry.

**PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11h31.

57 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs COULON et FLAMENGT.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.
--

Monsieur le Président donne rendez-vous aux Conseillers Généraux à la cérémonie d'hommage aux Conseillers Généraux et agents du Département morts pour la France pendant la Première Guerre Mondiale.

Monsieur le Président suspend la séance à 11 heures 35.



## LUNDI 20 OCTOBRE – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

Etai<sup>ent</sup> présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

A complété le quorum : Olivier HENNO

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absent : Alain FAUGARET

## QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Laurent COULON note que, le 26 septembre 2014, le projet du canal Seine Nord a enfin reçu le feu vert du Premier Ministre. Il se réjouit que, sous l'impulsion notamment de Monsieur le Député Rémi PAUVROS, le Gouvernement ait saisi toutes les retombées positives de ce canal et choisi ce projet comme un symbole de la relance des investissements nécessaires pour l'économie du pays et de la région.

Monsieur COULON souhaite savoir comment le Département du Nord accompagnera la réalisation du canal Seine Nord.

Monsieur le Président fait remarquer que le Gouvernement est déterminé à mener à bien ce projet pour le nord de la France avec le concours de tous les acteurs du territoire. Il se félicite qu'une mission de coordination pour ce chantier a été confiée à Monsieur Rémi PAUVROS et remercie, par ailleurs, Monsieur DEZOBRY qui a œuvré pour ce beau résultat.

Monsieur le Président évoque la question du financement du canal Seine Nord. Il considère que la participation des Départements représente un réel effort dans le contexte financier actuel.

Monsieur le Président met en exergue l'impact environnemental et économique de ce canal. Il revient, par ailleurs, sur le souhait d'inclure une clause sociale

ambitieuse dans les marchés publics de ce chantier.

Monsieur Philippe WAYMEL intervient à nouveau sur le dossier du contournement Nord de La Bassée qui est inscrit au Plan Routier Départemental 2011-2015. Il note que la poursuite des travaux jusqu'à la RD 947 est reportée à une date ultérieure et interroge Monsieur le Président sur celle-ci.

Monsieur Bertrand RINGOT fait remarquer que la question de Monsieur WAYMEL fait écho à sa correspondance du 23 septembre 2014, adressée à Monsieur le Président du Conseil Général. Il précise qu'une réponse devrait lui parvenir dans les prochains jours.

Monsieur RINGOT apporte des précisions s'agissant de cette opération relative au contournement de La Bassée. Il signale qu'en fonction des décisions budgétaires et des arbitrages rendus avec Lille Métropole Communauté Urbaine, le Département pourra lancer la procédure de consultation des entreprises.

Monsieur RINGOT donne enfin quelques éléments de bilan concernant les projets routiers de l'arrondissement de Lille.

Monsieur Michel LEFEBVRE note que l'ensemble des fonds attribués aux mesures d'éducation à la santé buccodentaire en milieu scolaire est supprimé pour les trois prochaines années. Il estime que cette décision est un non-sens absolu et ne fera qu'aggraver les inégalités d'accès aux soins pour de nombreux enfants.

Monsieur LEFEBVRE souhaite que Monsieur le Président intervienne auprès du Gouvernement pour demander la suppression de cette disposition.

Monsieur le Président indique que les services de PMI n'ont pas d'informations concernant un éventuel désengagement de l'APESAL (l'association de prévention et de dépistage précoce des troubles visuels, auditifs, de langage et des anomalies buccodentaires chez l'enfant) au sujet des dépistages buccodentaires.

Monsieur le Président met en exergue l'action essentielle du Conseil Général du Nord en matière de Prévention Santé.

Monsieur le Président signale que l'Etat sera interpellé afin que cet éventuel désistement, s'il était confirmé, soit remis en question.

Monsieur Philippe DRONSART évoque l'action de l'association Cyclo-Trans-Europe et fait remarquer que la création de véloroutes et voies vertes contribue à développer l'économie locale.

Monsieur DRONSART souligne que le Département du Nord occupe aujourd'hui une place majeure en matière de véloroutes et voies vertes en sa qualité de maître d'ouvrage incontournable du Schéma régional. Il interroge Monsieur le Président sur les perspectives de développement du tourisme à vélo.

Monsieur Laurent COULON indique que le développement du vélo tourisme est une véritable opportunité pour le département du Nord.

Monsieur COULON note que le cyclotourisme ne pourra pas se développer sans une politique ambitieuse en matière de véloroutes - voies vertes et salue en ce sens le travail de Monsieur Jean SCHEPMAN. Il fait observer que plusieurs actions ont été engagées afin de favoriser le développement du vélo tourisme.

Madame Brigitte LHERBIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'occupation illicite par plusieurs familles Roms d'un terrain départemental situé rue Chateaubriand à Tourcoing.

Madame LHERBIER renouvelle la demande des élus et des habitants de Tourcoing afin que le Département accomplisse sans plus attendre les formalités nécessaires, en qualité de propriétaire du terrain, pour saisir le Président du Tribunal de Grande Instance en référé afin qu'il expulse les personnes qui occupent sans titre licite ce terrain.

Monsieur le Président signale, concernant ces familles, que les enfants sont scolarisés et que les adultes souhaitent une réelle intégration professionnelle.

Monsieur le Président rappelle que la circulaire interministérielle du 26 août 2012 oblige à trouver des lieux d'accueil avant d'expulser les ressortissants. Il estime, par ailleurs, que la demande d'expulsion sans solution de relogement du camp de la rue Chateaubriand ne résout aucunement le problème.

Monsieur le Président souligne qu'un travail partenarial a été initié sur le territoire de la communauté urbaine de Lille afin de définir une stratégie commune dans la gestion des groupements illicites et l'insertion des familles.

Monsieur le Président signale qu'il va prochainement rencontrer le Maire de Tourcoing, Monsieur DARMANIN, et note qu'il est peut-être possible d'envisager un déménagement de ces familles dans la zone de l'Union.

Madame Brigitte LHERBIER fait remarquer que l'objectif est de relancer l'économie dans la zone de l'Union et précise que les entreprises ne s'y installeront pas si des camps de ce genre y sont présents.

Monsieur le Président considère qu'une concertation est nécessaire afin de trouver des solutions pérennes pour ces familles.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que les chiffres du chômage dans le Nord et l'absence de réponse politiquement adaptée du Gouvernement au problème de l'emploi sont insoutenables. Il estime que, dans le cadre des discussions budgétaires qui vont s'ouvrir au Conseil Général, il est important de réaffirmer l'exigence d'un haut niveau d'investissement et rappelle, par ailleurs, l'importance de la réalisation du canal Seine Nord Europe.

Monsieur BEAUCHAMP demande que l'Assemblée Départementale prenne une initiative forte en direction du Gouvernement afin d'obtenir de l'Etat des ressources financières suffisantes pour garantir le niveau des investissements du Département et donc l'emploi local.

Monsieur Bernard HAESBROECK revient sur la question de la dette du pays et indique que le Gouvernement a décidé de réaliser des économies sur la dépense publique. Il fait observer que cette situation impacte les budgets du Département.

Monsieur HAESBROECK souligne que l'objectif du Département est de porter l'investissement au plus haut niveau possible compte tenu de sa situation budgétaire. Il met, par ailleurs, en exergue les initiatives prises en termes de solidarité active pour l'emploi.

Monsieur HAESBROECK note avec satisfaction que la réalisation du canal Seine Nord a été confirmée par le Gouvernement et rappelle que le Département a décidé de prendre part à cet effort.

Monsieur HAESBROECK conclut en précisant que le Département fait preuve de détermination pour soutenir l'investissement et doit avoir la même volonté pour obtenir des compensations du Gouvernement.

Monsieur le Président indique effectivement que le Département souhaite maintenir le plus haut niveau possible d'investissement public. Il souligne que la période est contrainte financièrement et pense qu'un dialogue doit avoir lieu avec le Gouvernement afin qu'un certain nombre de réalités soit pris en compte.

Monsieur le Président évoque l'Assemblée générale

constitutive de NORDSEM qui s'est déroulée le 17 octobre 2014 et qui a été suivie du premier Conseil d'administration.

Madame Nathalie MONTFORT signale, alors que la réouverture du forum antique de Bavay est prévue en février 2015, que de nouveaux vestiges exceptionnels ont été dévoilés dans l'ancienne capitale gallo-romaine.

Madame MONTFORT demande à Monsieur le Président d'apporter des précisions sur le devenir de ces découvertes archéologiques du forum antique de Bavay ainsi que sur les collections et équipements des structures culturelles du Département.

Madame Françoise POLNECQ note, que dans le cadre d'une fouille préventive, des objets d'un intérêt exceptionnel ont été exhumés et sont actuellement en phase d'étude. Elle souligne la possibilité qu'une partie de ces objets soit confiée au forum antique de Bavay.

Madame POLNECQ évoque, par ailleurs, la fouille programmée qui a été menée sur le forum par le service archéologique départemental.

Madame POLNECQ rappelle enfin les expositions en cours ou à venir dans les autres équipements culturels départementaux.

Monsieur Alain POYART signale qu'en juillet 2014, il était prévu que les élections départementales et régionales aient lieu de manière concomitantes en décembre 2015, conformément au vote des Députés en première lecture du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Monsieur POYART note avec étonnement que, le 10 octobre 2014, le Premier Ministre a annoncé que les élections départementales auraient lieu en mars 2015, les élections régionales étant dissociées et prévues en décembre 2015, voire en mars 2016. Il souligne que le Parlement est seul habilité à fixer la date des élections à venir et précise, par conséquent, que la seule question qui se pose véritablement aujourd'hui concerne le vote que feront les Sénateurs au terme des discussions qu'ils entameront le 28 octobre 2014 pour la seconde lecture du projet de loi.

Monsieur le Président apporte des éléments de précisions concernant cette question du calendrier des élections départementales.

Monsieur le Président pense que le Premier Ministre, qui doit tenir un discours devant les Sénateurs le 28 octobre 2014, apportera des éclaircissements.

Monsieur le Président fait observer qu'au-delà du calendrier des élections, le débat sur l'avenir des Départements a déjà évolué.

## POINT PRINCIPAL N° 1

### **CALCUL DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEES AUX COLLEGES PUBLICS POUR 2015**

Monsieur le Président souligne que, dans le domaine de l'éducation, le bilan de la décentralisation est particulièrement positif et fait remarquer que le rôle des collectivités est devenu prépondérant.

Monsieur le Président indique que les Départements de France réalisent des efforts considérables pour l'éducation et considère que ce sont les collectivités les mieux placées pour gérer les collèges.

Monsieur le Président fait observer que le Département du Nord a su faire preuve de son efficacité dans la réponse aux besoins et a démontré sa capacité d'innovation. Il ajoute que la réforme territoriale ne doit pas venir casser le lien patiemment construit avec les collèges et salue le travail mené par les services départementaux.

Monsieur le Président signale qu'il a personnellement tenu à écrire aux principaux des collèges sur le maintien de la dotation 2014, afin de les rassurer et de leur rappeler que le Département respecte ses engagements.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Président Bernard BAUDOUX pour son travail, en lien avec les services, sur les dotations aux collèges publics.

Monsieur Bernard BAUDOUX note l'efficacité du Département pour gérer les collèges.

Monsieur BAUDOUX communique quelques éléments de comparaison à partir des Comptes Administratifs 2013 pour les Départements millionnaires en habitants. Il fait remarquer que les chiffres montrent l'intérêt de la péréquation ainsi que l'effort du Département du Nord en faveur de l'éducation.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur le PEGD qui est repris en exemple au niveau national.

Monsieur BAUDOUX indique que les moyens donnés par le Département du Nord sont nécessaires au regard des défis et des obstacles auxquels les enfants sont confrontés.

Monsieur BAUDOUX signale que, dans le cadre du projet de délibération, il est proposé une dotation de 21,5 M€ ainsi qu'une provision de 1,2 M€. Il note le maintien de la dotation prévue pour 2014 et remercie les services départementaux qui suivent au plus près l'évolution des budgets des établissements et qui sont à leur côté en permanence.

Monsieur BAUDOUX fait observer que, pour 2015, le mode de calcul retenu prévoit des modifications qui ont été travaillées en partenariat avec les représentants des

différentes organisations du CDEN, ainsi qu'avec les représentants des principaux et des gestionnaires.

Monsieur BAUDOUX précise que le CDEN a donné un avis favorable sur ce rapport, malgré quelques inquiétudes pour l'avenir.

Monsieur BAUDOUX conclut en soulignant que l'éducation reste la priorité politique dans le budget du Département.

Madame Alexandra LECHNER signale que la Commission « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas souhaité se prononcer.

Monsieur Frédéric MARCHAND note que ce projet de délibération correspond à la volonté du Département d'améliorer les conditions de vie dans les collèges, d'investir au maximum pour l'éducation des enfants et de les accompagner au mieux dans la préparation de leur avenir.

Monsieur MARCHAND indique que la politique éducative menée dans les collèges du Nord depuis 1998 est une grande fierté de la Majorité Départementale. Il met en exergue le PEGD, politique la plus emblématique de ce mandat concernant les collèges.

Monsieur MARCHAND constate, s'agissant de ce projet de délibération, qu'il est proposé de conserver le niveau de la dotation de 2014 pour la part des activités pédagogiques. Il salue le choix politique de sanctuariser les activités pédagogiques.

En ce qui concerne les fonds de réserve, Monsieur MARCHAND approuve le principe qui consiste à ne pas encourager les établissements à thésauriser les deniers départementaux.

Monsieur MARCHAND note que les propositions prévoient également plus de justice dans le versement de la dotation au titre de l'administration. Il signale que la taille des établissements sera dorénavant prise en compte.

Monsieur MARCHAND souligne l'accord de la Commission avec le principe des dotations forfaitaires et précise qu'il faudra néanmoins être vigilant sur les effets de seuil que cela peut entraîner.

Monsieur MARCHAND indique que la majorité des gestionnaires comprend la situation financière et la politique menée par le Département. Il évoque, par ailleurs, un problème de fond, en faisant remarquer que les gestionnaires sont des fonctionnaires d'Etat qui travaillent avec l'argent du Département, et pense qu'une réflexion doit être menée sur cette anomalie.

Monsieur MARCHAND confirme que ce projet de délibération satisfait les attentes du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés. Il remercie Monsieur le Vice-Président Bernard BAUDOUX et les services pour le travail effectué.

Madame Joëlle COTTENYE note qu'après concertation au sein des services et de l'Exécutif Départemental, Monsieur le Président Didier MANIER a adressé un courrier à tous les collèges, à la veille de la réunion du CDEN, tenant à rassurer les chefs d'établissement du versement de la totalité de la dotation qui avait été notifiée l'an dernier. Elle indique que ce courrier, arrivé tardivement, n'a cependant pas apaisé toutes les inquiétudes.

Madame COTTENYE évoque les propositions du projet de délibération soumis aujourd'hui et constate que le budget n'a pas évolué depuis 5 ans, malgré la hausse sensible des effectifs et des dépenses.

Concernant la dotation Activités Pédagogiques, Madame COTTENYE regrette, d'une part, que les crédits affectés à cette ligne budgétaire ne soient pas chiffrés et formule le vœu, d'autre part, de voir apparaître dans la délibération, comme auparavant, un tableau récapitulatif faisant référence aux différents chapitres.

S'agissant de la dotation Administration et Logistique, Madame COTTENYE rappelle que l'essentiel du budget accordé couvre les règlements des factures de viabilisation et précise que cette réalité budgétaire explique, pour certains établissements, la faiblesse des crédits pédagogiques.

Madame COTTENYE pense que les collèges doivent s'appuyer sur des budgets fixes pour concrétiser des actions pédagogiques.

Madame COTTENYE note la mise en place, pour 2015, d'un forfait selon les effectifs des collèges pour l'administration. Elle souhaite une révision de ce forfait intégrant certes des taux fixes qui sont plus importants pour les petits collèges, mais tenant compte également de leur situation en zone urbaine ou rurale et du paramètre de classement en zone prioritaire.

Madame COTTENYE constate la suppression de politiques, dans un souci d'économie, et signale qu'elle va manifester à l'encontre du bien-être et de l'épanouissement du collégien et de sa famille.

Madame COTTENYE souhaite, dans ce contexte difficile entraînant un appauvrissement de moyens en milieu scolaire, que les établissements aient une plus grande écoute de la part du Conseil Général et qu'un dialogue de gestion soit instauré avec la participation des services qui pourrait intervenir lors de la transmission du Compte Administratif et avant le vote des dotations de fonctionnement.

Madame COTTENYE conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce projet de délibération par solidarité avec les jeunes Nordistes.

Monsieur Jean-Claude DEBUS intervient au sujet des dépenses d'administration. Il demande si les critères, qui ne paraissent pas très justes ou pas très logiques, ne peuvent pas être revus.

Monsieur Albert DESPRES souligne les inquiétudes, qui se font jour en ce moment, des chefs d'établissements et des gestionnaires de collèges. Il signale que, politiquement, Monsieur le Vice-Président Bernard BAUDOUX et le Groupe Communiste – Front de Gauche n'accepteront pas que certaines lignes soient franchies.

Monsieur DESPRES fait remarquer que, lors du récent Conseil Départemental de l'Education Nationale, les interventions liminaires des délégués des organisations syndicales ont témoigné des colères et des résistances dans les collèges du Nord suite aux différentes mesures de baisse de l'Etat et du Département.

Monsieur DESPRES indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche peut comprendre que le Département se recentre sur ses compétences, en ne se substituant plus à l'Etat ou à d'autres collectivités, et revient ainsi sur la suppression du complément de la bourse Erasmus et des prêts d'honneur. Il souhaite cependant que les séjours des classes SEGPA soient préservés.

S'agissant des dotations de fonctionnement des collèges, Monsieur DESPRES rappelle que l'adéquation aux consommations réelles des établissements en fluide doit être parfaite.

Monsieur DESPRES se félicite que Monsieur le Président ait entendu les arguments du Vice-Président Bernard BAUDOUX, du Groupe Communiste – Front de Gauche, ainsi que la colère profonde des communautés éducatives, mais regrette qu'un non-versement des dotations votées ait pu être envisagé alors même que le Code de l'Education l'interdisait.

Monsieur DESPRES souhaite, pour 2015, avoir l'assurance que la provision de 1,2 million d'euros sera effectivement mobilisable dans le cours de l'année. Il propose que les charges de viabilisation puissent être assumées directement par le Département.

Concernant l'application du nouveau calcul pour 2015 du forfait Administration, Monsieur DESPRES souhaite qu'un lissage des seuils soit opéré.

Monsieur DESPRES attire l'attention des Conseillers Généraux sur la nécessité de protéger les investissements en direction des collèges.

Monsieur DESPRES conclut en signalant que la majorité du Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur Bernard BAUDOUX souligne que le maintien et la sanctuarisation des activités pédagogiques sont effectivement importants.

Monsieur BAUDOUX indique qu'il partage le point de vue évoqué par Monsieur MARCHAND concernant les fonds de réserve.

Monsieur BAUDOUX fait observer à Madame COTTENYE qu'il n'y a pas de stagnation de la dotation depuis 5 ans. Il attire ainsi son attention sur la question des contrats de maintenance ainsi que sur le PEGD.

Monsieur BAUDOUX revient sur la problématique des charges de viabilisation.

Monsieur BAUDOUX signale qu'un fonds de réserve de 1,2 M€ est prévu afin de faire face à des dépenses plus importantes que prévues. Il souligne la volonté du Département de pouvoir répondre aux inquiétudes des établissements.

Monsieur BAUDOUX fait remarquer le maintien de l'enveloppe concernant les séjours des classes SEGPA.

Monsieur BAUDOUX indique que la préoccupation de Monsieur DESPRES concernant les insuffisances de l'Etat est complètement légitime.

Monsieur BAUDOUX revient enfin sur la question des moyens donnés aux collèges situés en REP.

Monsieur le Président rappelle qu'entre 2007 et 2012, 80 000 postes ont été supprimés dans l'Education Nationale.

Monsieur le Président met en exergue l'action qui est réalisée aujourd'hui en matière d'Education Nationale et note que cela permettra au Département de moins avoir à compenser les désengagements d'hier de l'Etat.

Monsieur le Président fait observer qu'il n'y a aucun désengagement du Département en matière d'Education.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des charges de viabilisation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

*Etaient présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL*

*Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE*

donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, Georges FLAMENGT  
 donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jacques HOUSSIN  
 donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Jean JAROSZ donne  
 pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne  
 pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne  
 pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne  
 pouvoir à Didier DRIEUX, Vincent LANNOO donne  
 pouvoir à Alexandra LECHNER, Jacques MICHON donne  
 pouvoir à Alain BRUNEEL, Jean-Luc PERAT donne  
 pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir  
 à Alain POYART, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à  
 Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT  
 donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne  
 pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir  
 à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne  
 pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir  
 à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir  
 à Joëlle COTTENYE

Absents : Alain FAUGARET, Eric RENAUD

#### DE/2014/911

##### OBJET :

#### CALCUL DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEES AUX COLLEGES PUBLICS POUR 2015

Avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédant l'exercice budgétaire, les montants prévisionnels des dotations de fonctionnement attribués aux collèges du Département, sont notifiés aux Principaux de collège, après validation de l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Général doit donc se prononcer sur les modalités de calcul des dotations attribuées pour 2015. Préalablement, le Conseil Départemental de l'Education Nationale a examiné les propositions ci-après.

Au budget primitif 2014, une enveloppe de 22 700 000 € a été inscrite au titre des charges de fonctionnement des établissements publics. Pour les nouvelles opérations de construction dont la livraison était prévue en 2014, un crédit supplémentaire de 300 000 € avait également été inscrit.

Pour l'année 2014, la participation départementale attribuée à chaque collège s'est déclinée selon la nomenclature RCBC (réforme Comptable et Budgétaire des collèges) en 2 dotations :

- **une dotation pour le service ALO** (Administration et logistique) calculée à partir de la moyenne des dépenses constatées dans les comptes financiers 2010/2011/2012. De ce montant ont été déduits la contribution du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), les loyers perçus par les collèges dans le cadre des Conventions d'Occupation Précaire et Utilité de service, et les abonnements internet pour les 25 premiers collèges ENT ;

- **une dotation pour le service AP** (Activités Pédagogiques) calculée selon les modalités identiques à celles de l'année 2013.

La politique de réduction des fonds de roulement (FDR) - du service général et SRH - des établissements qui avaient un FDR supérieur à 2,5 mois de fonctionnement a été poursuivie.

Le calcul de la dotation 2015 se fonderait sur les principes suivants :

En premier lieu, il est proposé de conserver pour la part Activités Pédagogiques le niveau de la dotation 2014.

Il est également proposé de prendre en compte les modifications actées en 2014 pour les logements de fonction, sur la base d'une répartition 80 % du montant des loyers des Conventions d'Occupation Précaire et Utilité de Service pour le Département et 20 % pour les collèges, afin de couvrir leurs frais de gestion.

Les fonds de roulement des établissements seraient prélevés au-delà de deux mois de fonctionnement.

Par ailleurs, la recherche de simplicité incite à maintenir les critères de l'année 2014 pour l'entretien, soit la moyenne des dépenses des années 2011, 2012, 2013.

En revanche, l'analyse des comptes financiers 2013 des collèges met en évidence une grande disparité des dépenses d'administration entre les établissements. Elles varient de 36 à 181 euros par élève.

Un forfait selon trois strates d'effectifs garantirait une équité entre les collèges :

- 66 € / élève pour les collèges de moins de 400 élèves,
- 50 € / élève pour les collèges entre 400 et 600 élèves,
- 43 € / élève pour les collèges de plus de 600 élèves.

Pour la viabilisation, il est proposé de prendre pour référence la moyenne des dépenses des années 2010, 2011 et 2012 afin de gommer l'effet des hivers, extrêmement rigoureux en 2013 et extrêmement doux en 2014. De cette base seraient déduits 10 % correspondant à l'économie liée à la mise en œuvre du groupement de commandes ouvert aux établissements dès janvier 2015, tout en tenant compte de la spécificité de certains établissements (par exemple, certains sont raccordés au chauffage urbain).

Des aléas, notamment climatiques, pouvant néanmoins intervenir au cours de la saison, il est proposé d'inscrire une réserve permettant de faire face aux besoins éventuels des établissements.

Enfin, en ce qui concerne le Service de Restauration et d'Hébergement, le taux du RCFDH (Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement) est maintenu à 22,5% et le FCSH (Fonds Commun des

Services d'Hébergement) à 0,5 %.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de se prononcer sur les critères d'attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics pour 2015 à savoir :
  - maintenir les modalités de calcul de la dotation Activités Pédagogiques à leur niveau de 2014,
  - adopter les principes suivants pour le calcul de la dotation ALO :
    - o prise en compte de la moyenne des dépenses de viabilisation des années 2010, 2011 et 2012 afin de gommer l'effet des hivers, extrêmement rigoureux en 2013 et extrêmement doux en 2014. De cette base seraient déduits 10 % correspondant à l'économie liée à la mise en œuvre du groupement de commandes ouvert aux établissements dès janvier 2015, tout en tenant compte de la spécificité de certains établissements
    - o maintien des modalités de calcul de 2014 pour l'entretien (moyenne des dépenses des 3 dernières années)
    - o application d'un forfait selon les effectifs des collèges pour l'administration
  - poursuivre la politique de réduction des fonds de roulement des établissements à 2 mois pour les établissements ayant un FDR supérieur à ce plafond,
  - prendre en compte les modifications proposées pour les logements de fonction, sur la base d'une répartition 80 % du montant des loyers des Conventions d'Occupation Précaire et Utilité de Service pour le Département et 20 % pour les collèges, afin de couvrir leurs frais de gestion,
  - maintenir le taux de cotisation départemental du RCFDH (Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement) à 22,5 % et le taux du FCSH (fonds commun des services d'hébergement) à 0,5 % pour le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH).
- de prévoir une dotation annuelle de 21,5 M€.
- de prévoir en outre une réserve pour couvrir d'éventuels besoins exceptionnels à hauteur de 1,2 M€.
- d'inscrire au BP 2015 une enveloppe totale de 22,7 M€ pour ce faire.

#### DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h09. 54 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BODELE, ainsi que Messieurs DRIEUX et HENNO.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Porteurs de pouvoirs
Guy BRICOUT	Brigitte LHERBIER
André FIGOUREUX	Bernard DELVA
Roméo RAGAZZO	Michel MANESSE

Monsieur DETAVERNIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 16h15.

Au moment du vote, 53 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 2 (Monsieur BRUNEEL, également porteur de la procuration de Monsieur MICHON)

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité.

#### POINT PRINCIPAL N° 2

#### **APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE L' ARRONDISSEMENT DE LILLE**

Monsieur le Président souligne que le contrat de territoire est un engagement mutuel entre le Département et

ses partenaires locaux, sur des actions cohérentes au regard des spécificités du territoire et d'une stratégie partagée. Il rappelle que cette politique vise à promouvoir un développement équilibré et équitable en renforçant l'articulation des interventions du Département et des acteurs locaux dans un cadre pluriannuel.

Monsieur le Président fait remarquer que le plan d'actions de l'arrondissement de Lille retient des projets s'inscrivant pleinement dans les réflexions menées aux niveaux régional, local ou transfrontalier.

Monsieur le Président pense que la politique contractuelle permettra d'adapter et d'optimiser de manière pragmatique l'action du Département. Il ajoute que cette démarche rendra possible, avec les partenaires locaux, une planification financière acceptable en fonction de la conjoncture budgétaire et l'évolution des projets et compétences départementales.

Madame Martine FILLEUL fait observer que le contrat de territoire de l'arrondissement de Lille est le septième et dernier contrat présenté à l'Assemblée Départementale.

Madame FILLEUL souligne que la démarche des contrats de territoires a permis au Département d'avoir une approche transversale de ses actions sur un territoire.

Madame FILLEUL remercie l'ensemble des Conseillers Généraux et les collaborateurs du Département pour leur contribution à l'élaboration des contrats d'aménagement et de développement durables.

Madame FILLEUL explique que le contrat de territoire de l'arrondissement de Lille a dû s'adapter à de multiples bouleversements, en particulier la création des nouvelles intercommunalités et l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM).

Madame FILLEUL fait remarquer que le contrat de territoire ne constitue pas seulement une relation financière entre des partenaires mais offre la possibilité de mieux travailler ensemble sur des projets communs.

Concernant le renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux, Madame FILLEUL indique que les nouveaux maires de l'arrondissement de Lille ont été contactés à de multiples reprises afin que leurs projets de mandat puissent être intégrés au contrat de territoires.

Madame FILLEUL évoque la crise financière et ses répercussions sur le contrat de territoire. Elle rappelle que l'exécutif départemental a fait le choix de prendre des engagements réalistes, mesurés et de tenir un discours de vérité.

Madame FILLEUL signale que le contrat de territoire propose quelques réponses au problème de saturation du réseau routier dans la métropole lilloise. Elle ajoute que d'autres grands projets stratégiques permettent de conforter l'attraction de l'agglomération lilloise.

Madame FILLEUL énumère quelques projets de proximité. Elle souligne que l'ingénierie du Département a été valorisée notamment à travers l'aide apportée aux communes et aux intercommunalités pour mener leurs projets.

En l'absence de Monsieur Roméo RAGAZZO, Monsieur Michel MANESSE indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat.

Monsieur Renaud TARDY souligne que Madame FILLEUL a mené cette démarche des contrats de territoires en composant entre grandes ambitions et petites attentions.

Monsieur TARDY évoque l'ancienne conception de l'aménagement des territoires qui consistait à disposer des équipements structurants et à mailler le territoire à part égale à l'aide de grands tracés d'infrastructures.

Monsieur TARDY attire l'attention sur le projet de soutien technique du Département afin qu'un médiateur puisse mener une activité lecture sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Mons-en-Barœul.

Monsieur TARDY souligne l'importance de signer un contrat moral entre tous les Nordistes, quelles que soient leurs origines et leurs aspirations.

Monsieur Dany WATTEBLED salue le travail de Madame Martine FILLEUL.

Monsieur WATTEBLED explique que la situation financière du Département a des répercussions dramatiques dans les communes et les EPCI. Il remarque qu'aucune opération n'a été subventionnée en 2014 dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) et du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST).

Concernant l'effondrement de l'investissement public départemental, Monsieur WATTEBLED demande un langage de vérité.

Considérant que de nombreuses opérations contenues dans le contrat de territoire de l'arrondissement de Lille ne pourront être financées, Monsieur WATTEBLED annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiendront sur le projet de délibération relatif à l'approbation de son plan d'actions.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON attire l'attention sur l'inquiétude de nombreux élus concernant le blocage des financements au niveau départemental ayant pour conséquence une situation extrêmement tendue dans les entreprises de bâtiment et travaux publics.

Monsieur QUENNESSON signale la grande inquiétude, voire la colère, des élus locaux à propos des avances de financement par les communes et intercommunalités pour combler l'incapacité budgétaire du Conseil Général à verser les subventions. Il fait remarquer que les budgets de ces



collectivités sont également impactés par la diminution des dotations de l'Etat.

Monsieur QUENNESSON indique que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche souhaitent que soit engagé un paiement rapide du solde de la dette aux tiers et que des dérogations soient de nouveau accordées.

Monsieur QUENNESSON estime que le Conseil Général doit mettre en œuvre un véritable plan de relance économique pour montrer au pouvoir central combien il est urgent de déployer cette stratégie. Il suggère le recours à des emprunts négociés et la réclamation des sommes dues par l'Etat au Département du Nord.

Evoquant la préparation du budget 2015, Monsieur QUENNESSON indique que le Groupe Communiste - Front de Gauche demande avec insistance que les dispositions qu'il vient d'énoncer deviennent des piliers de la préparation budgétaire. Il ajoute que le vote des membres de son Groupe lors de la présentation du budget 2015 tiendra compte, notamment, de la réponse de l'exécutif départemental à ce sujet.

Monsieur QUENNESSON annonce que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche voteront favorablement le projet de délibération relatif au contrat de territoire de l'arrondissement de Lille.

Monsieur le Président déclare qu'il écrira aux maires pour leur préciser que le Conseil Général remboursera ses dettes exigibles au 31 décembre 2014 à l'euro près. Il précise que le Département remboursera la somme de 39 millions d'euros, une première fois avant le 31 décembre 2014, une deuxième fois avant les vacances de février 2014 afin de faire taire les rumeurs concernant les capacités de financement du Département du Nord.

Monsieur le Président estime que les efforts doivent être communs. Il explique que les exigences légitimes des Communes envers le Département devront être réciproques et conditionner l'aide départementale apportée aux Communes.

Madame Martine FILLEUL fait observer que des projets stratégiques et de proximité ont été prévus dans tous les contrats de territoires.

Madame FILLEUL rappelle que le Département met tout en œuvre pour maintenir le plus haut niveau possible d'investissement. Elle estime qu'il ne faut pas négliger l'impact économique des subventions et investissements départementaux auprès des communes et intercommunalités.

Madame FILLEUL signale à Monsieur WATTEBLED que le Département avait engagé en matière de budget 21,8 millions d'euros sur le FDAN et le FDST pour permettre de payer 170 dossiers d'aménagement local et 135 dossiers de FDST en 2014. Elle explique que le Conseil Général du Nord n'a pas voté de nouveaux dossiers dans le souci de tenir les engagements déjà pris.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

*Etaient présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL*

*Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Guy BRICOUT donne pouvoir à Brigitte LHERBIER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, André FIGOUREUX donne pouvoir à Bernard DELVA, Georges FLAMENGT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Michel MANESSE, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE*

*Absents : Alain FAUGARET, Eric RENAUD*

**MCT/2014/921**

**OBJET :**

**APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT  
D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE  
L' ARRONDISSEMENT DE LILLE**

Le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité la généralisation de la politique contractuelle d'aménagement

et de développement durables à l'ensemble des territoires du Nord le 20 décembre 2011. Il s'engage à élaborer et signer, avec les acteurs locaux, des contrats d'aménagement et de développement durables afin de mieux répondre aux besoins des Nordistes, en promouvant un développement équilibré et équitable des territoires. Après une première expérimentation dans le Cambrésis, la démarche a été étendue à tous les territoires du Nord.

Le 25 juin 2013, le Conseil général a adopté à l'unanimité le Cadre d'Action Stratégique de l'arrondissement de Lille comprenant le diagnostic partagé et les enjeux du territoire. Le plan d'actions en est la traduction opérationnelle. A partir des dynamiques portées par les acteurs du territoire, le plan d'actions apporte une réponse fine aux besoins des habitants tout en conservant le caractère stratégique de la démarche, notamment à travers plusieurs projets communs à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille, voire de l'Eurométropole.

### **1. L'élaboration concertée du Plan d'actions**

Le plan d'actions de l'arrondissement de Lille est le résultat d'une concertation approfondie entre le Département et les acteurs du territoire. Deux Conférences partenariales, avec les élus et partenaires ont permis de débattre des actions à mener de façon prioritaire pour les prochaines années. Elles ont été précédées de séances de travail avec les Maires et les Conseillers généraux et de huit ateliers techniques, portant notamment sur les problématiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et touristiques. Les Vice-Présidents du Conseil général ont été étroitement associés, afin de garantir la cohérence entre la démarche territoriale et les politiques thématiques départementales.

L'ingénierie départementale s'est particulièrement mobilisée pour accompagner les porteurs de projets et rechercher la meilleure articulation entre les actions des différents maîtres d'ouvrage.

Ces différents temps de dialogue ont permis de prioriser les actions, de les regrouper, de mieux les articuler entre elles ou de les mutualiser lorsque cela était pertinent.

### **2. Le Plan d'actions : une lecture partagée et hiérarchisée des projets**

Le plan d'actions comprend les projets que le Département souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les six prochaines années. Une clause de révision est prévue au bout de 3 ans.

Il comporte essentiellement des projets d'investissement. Néanmoins, des actions en fonctionnement ont été également inscrites pour leur caractère innovant et/ou structurant, ainsi que des partenariats, afin d'impulser de nouveaux modes de faire, de nouvelles gouvernances et ainsi contribuer à une action publique cohérente et efficace sur le territoire.

Chacune des actions est classée selon trois niveaux de priorité, afin de les hiérarchiser dans le temps, en fonction de leur maturité, de leur pertinence au regard des enjeux du

territoire et des priorités du Département.

Les projets inscrits au plan d'actions sont considérés comme prioritaires. Il convient de préciser que la nature de l'accompagnement par le Département (critères à respecter, montant de la subvention, etc.) est toujours déterminée par les politiques thématiques départementales, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets et la cohérence de l'action départementale.

### **3. Des projets ambitieux pour l'arrondissement de Lille**

Plus de 1 400 actions ont été adressées par les acteurs de l'arrondissement de Lille, près de 1 300 ont fait l'objet d'une analyse approfondie et environ 1 000 trouvent une traduction dans le plan d'actions.

Le plan d'actions tient compte des équilibres géographiques afin d'assurer une équité territoriale dans l'action du Département. La démarche s'est adaptée au nouveau contexte intercommunal. Ainsi, des actions communes avec le territoire du Douaisis concernant la Communauté de Communes Pévèle – Carembault ont été inscrites dans les deux plans d'actions. Une attention particulière a par ailleurs été portée à la dimension durable des projets. Les aspects économiques et sociaux ont en effet été systématiquement pris en compte, ainsi que le recours aux clauses d'insertion.

Le Département du Nord s'engage de manière importante sur le territoire de l'arrondissement de Lille, à travers ses 127 maîtrises d'ouvrage, dont notamment :

- le projet de car à haut niveau de service entre Orchies et la métropole lilloise, par un aménagement adapté sur l'A23, qui viendra compléter l'offre de transports interurbains du Département sur le territoire,
- le projet de Maison du Tourisme,
- la création d'une « Maison de l'Oiseau » sur le site ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries dans le cadre de mesures compensatoires,
- l'acquisition des parcelles du Domaine d'Assignies et un aménagement à Tourmignies pour renforcer la protection de la biodiversité dans le territoire métropolitain,
- la participation à l'aménagement du pôle d'échanges de Templeuve,
- la liaison routière Nieppe – Armentières.

Plusieurs grands projets structurants ont été proposés pour renforcer l'attractivité économique de l'arrondissement de Lille, et seront accompagnés grâce à un dispositif financier propre au réseau des GPS Nord « Grand Projets Structurants ». Il s'agit de soutenir le projet de doublement du métro de Lille, de réaliser une ligne de Cars à Haut Niveau de Service (CHNS) performante sur l'A23, de concourir à la réalisation du contournement Sud-Est de Lille (CSEL) et d'accompagner le déploiement du réseau Très Haut-Débit (THD).

D'autres projets structurants et/ou démarches sont à souligner comme la requalification de deux sites stratégiques départementaux, Ulysse Trélat et Transpole, la

participation au plan Campus Grand Lille, à l'aménagement du secteur des deux Portes à Lille, au centre aquatique intercommunal de la Communauté de Communes de Pévèle – Carembault, à la démarche de coordination des acteurs de la jeunesse ou encore à un accès renforcé et optimisé à la lecture publique sur l'ensemble du territoire.

#### **4. Un engagement et un partenariat qui s'inscrivent dans la durée**

Le plan d'actions de l'arrondissement de Lille est un document vivant qui tiendra compte à la fois des évolutions des territoires et des projets, mais aussi des capacités d'action du Département, selon l'évolution de ses ressources financières et de ses compétences.

La Conférence partenariale de l'arrondissement de Lille devient une instance de pilotage politique pérenne. Elle se réunira régulièrement afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions et de réaliser des ajustements nécessaires (exemple : changement de porteur de projet dans le cadre de la refonte des intercommunalités). Le travail technique sur les projets se poursuivra également, via des groupes de travail partenariaux, pour faire avancer les projets et préserver les liens tissés pendant l'élaboration du contrat de territoire. Le dialogue avec les partenaires transfrontaliers permettra aussi d'élargir, lorsque cela est pertinent, le rayonnement des actions.

Au bout de deux ans, une première évaluation du plan d'actions sera effectuée, afin d'envisager la révision à mi-parcours. Cela permettra de tenir compte du résultat des études et de nouveaux projets qui auront émergé, notamment en lien avec la nouvelle carte intercommunale, et de reconsidérer l'accompagnement du Département selon l'évolution du contexte institutionnel et financier.

Un Conseiller général du territoire sera délégué par le Président du Conseil général pour animer et suivre le contrat d'aménagement et de développement durables de l'arrondissement de Lille, en lien avec la Vice-présidente à l'Aménagement, au Développement économique et au Développement rural, qui assure le pilotage de l'ensemble de la démarche.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » :

- d'approuver le plan d'actions du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables de l'arrondissement de Lille ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le plan d'actions joint au rapport.

#### **DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 15. 53 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DETAVERNIER.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

<b>Absents au vote</b>	<b>Porteurs de pouvoirs</b>
Didier DRIEUX	Bernard HANICOTTE
Olivier HENNO	Dany WATTEBLED

Madame LABADENS et Monsieur JAROSZ étaient absents. Ils avaient donné respectivement procuration à Messieurs DRIEUX et BAUDOUX.

Messieurs DRIEUX et BAUDOUX n'étant plus présents au moment du vote, Madame LABADENS et Monsieur JAROSZ sont comptés absents sans procuration.

Messieurs DECOOL, DESPRES, LEFEBVRE, LOCOCHE et WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Messieurs BAUDOUX, DIEUSAERT et MARISSIAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 16h59.

Au moment du vote, 44 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 20 (Groupe Union Pour le Nord)

Total des suffrages exprimés : 47

Majorité absolue des suffrages exprimés : 24

Pour : 47 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche)

Contre : 0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », est adopté à l'unanimité.

**POINT PRINCIPAL N° 3****PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU NORD – ANNEE DE REFERENCE 2013****RAPPORT D'INFORMATION SUR LE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2012 DU DEPARTEMENT DU NORD**

Monsieur le Président fait remarquer que le rapport 2014 sur la situation du Département en matière de développement durable fait référence à l'Agenda 21, dont la réécriture a été menée de manière participative.

Monsieur le Président souligne que le rapport montre la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques départementales. Il évoque le rapport d'information sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre 2012 du Département du Nord.

Monsieur le Président signale que le rapport concernant la situation en matière de développement durable du Département du Nord fera l'objet d'une communication publique sur le site Internet du Département.

Monsieur Jean SCHEPMAN souligne le travail engagé avec les entreprises sur l'innovation, en particulier concernant les routes durables où des expériences intéressantes sont réalisées.

Monsieur SCHEPMAN évoque les actions menées à l'interne par les agents du Département, notamment l'avancée vers l'e-administration et la réalisation d'un guide sur l'éco-responsabilité au travail. Il attire l'attention sur l'acquisition de voitures hybrides.

Monsieur SCHEPMAN rappelle qu'un livre blanc a été élaboré en 2013 par les Nordistes.

Monsieur SCHEPMAN fait observer que derrière le développement durable se dessine un véritable changement de société.

Monsieur Jacques PARENT constate que de nombreux scientifiques alertent régulièrement la population sur son empreinte écologique excessive.

Monsieur PARENT souligne que chaque geste compte et que chacun doit prendre sa part dans le développement durable.

Monsieur PARENT évoque la mise en place du premier Agenda 21 du Département du Nord en 2001. Il fait remarquer que celui de la seconde génération est plus ouvert, plus pragmatique et surtout plus structurant.

Monsieur PARENT fait remarquer que la France est en retard dans le domaine de la transition énergétique. Il estime que la loi sur la transition énergétique qui vient d'être votée est ambitieuse mais nécessite d'engager des moyens, de résister à la pression des lobbies et de réfléchir aux conséquences à long terme des décisions immédiates.

Monsieur PARENT souligne qu'en matière de développement durable il est urgent de passer de l'expérimentation à la généralisation.

Considérant l'importance de ne pas être dogmatique dans le champ du développement durable, Monsieur PARENT évoque la question des biocarburants et des voitures électriques.

Monsieur PARENT indique que les membres du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés voteront en faveur du projet de délibération relatif à la situation du Département du Nord en matière de développement durable.

Monsieur Luc MONNET remarque que les initiatives prises à l'échelle locale peuvent sembler dérisoires tant elles sont disproportionnées par rapport aux enjeux planétaires. Il estime néanmoins qu'aucune initiative ne doit être considérée comme négligeable, même sur le plan individuel.

Monsieur MONNET constate que les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département ont diminué de 17 % entre 2011 et 2012, pour l'essentiel en raison de la qualité des nouveaux collèges mis en service durant cette période.

Considérant que les déplacements du personnel représentent une part importante des GES, Monsieur MONNET s'interroge sur l'opportunité de mettre en place des méthodes de travail innovantes comme le télétravail, ou l'organisation de réunions sous forme de visio-conférences.

Monsieur MONNET évoque les incertitudes entourant l'avenir des Départements. Il estime que le schéma directeur immobilier des services auquel il est fait référence dans le rapport est totalement dénué de sens.

Monsieur MONNET annonce que le Groupe Union Pour le Nord prend acte des deux rapports présentés.

Monsieur Aymeric ROBIN fait remarquer que le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat souligne l'accélération de l'accumulation de gaz carbonique, de l'élévation de la température, de la fonte des glaces polaires ainsi que l'aggravation des sécheresses et inondations.

Monsieur ROBIN réaffirme l'attachement des membres du Groupe Communiste - Front de Gauche aux engagements présentés dans le rapport.

Monsieur ROBIN rappelle que les membres de son Groupe considèrent que le développement durable est une politique de progrès qui n'a de sens que si elle est au service des populations et s'articule autour des exigences démocratiques, sociales et environnementales.

Concernant le transport de marchandises, Monsieur ROBIN estime que les transports sur rail et fluviaux, actuellement sous-utilisés, constituent une alternative durable au mode routier. Il évoque la construction du canal Seine-Nord Europe.

Monsieur ROBIN considère qu'une société où le développement durable serait au cœur de sa démarche, déciderait d'orienter la production vers la satisfaction de besoins réels définis par la population elle-même et la défense de l'environnement.

Monsieur Jean SCHEPMAN signale que le rapport annuel sur les émissions de GES montre qu'en 2012, ces dernières ont diminué de 17 % par rapport à 2011. Il attire l'attention sur la réalisation de bâtiments de haute qualité environnementale ou à énergie positive.

Monsieur SCHEPMAN indique que le Département poursuivra ses efforts dans le domaine du développement durable.

Monsieur SCHEPMAN fait observer que le développement durable ne concerne pas uniquement la planète mais aussi l'homme et le système dans lequel il vit. Il évoque les risques de submersion des zones littorales et les dictats de la société de consommation.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention sur la nécessité de préserver les zones humides et la biodiversité.

Monsieur SCHEPMAN estime que la démarche du Département est exemplaire en matière de développement durable. Il pense que le travail doit s'effectuer davantage avec les collectivités et inter-collégiales.

Monsieur Alain BRUNEEL indique que lors de la réunion de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau », les membres des différents groupes politiques ont réservé leurs avis pour la séance plénière.

Etaient présents : Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Philippe DRONSART, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Guy BRICOUT donne pouvoir à Brigitte LHERBIER, Didier DRIEUX donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, André FIGOUREUX donne pouvoir à Bernard DELVA, Georges FLAMENGT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Norbert JESSUS donne

pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Michel MANESSE, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absents excusés : Jean JAROSZ, Sylvie LABADENS

Absents : Bernard BAUDOIX, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Alain FAUGARET, Michel LEFEBVRE, René LOCOCHE, Eric RENAUD, Philippe WAYMEL

**DGQSP/AG21/2014/951**

**OBJET :**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU NORD, ANNEE DE REFERENCE 2013**

La loi Grenelle 2 (art. 255) a introduit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse - l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu de ce rapport, qui décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le Département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le rapport doit également intégrer les cinq éléments de démarche préconisés par le cadre de référence national : stratégie d'amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

**Le Département du Nord présente son quatrième rapport annuel, illustrant de manière concrète et qualitative, ses efforts en terme de développement**

**durable, par la présentation de 30 actions phares de 2013, et de 18 perspectives pour 2014.**

Confronté à un contexte budgétaire difficile, le Département du Nord fait la preuve en 2013 de sa détermination à innover pour déployer le développement durable dans ses champs d'action et à renouveler les modes de gouvernance de ses politiques au service des Nordistes.

La mutualisation avec d'autres acteurs publics (le Département du Pas-de-Calais notamment), la recherche d'innovation sociale et environnementale s'imposent progressivement dans l'action en faveur du développement durable.

L'implication des usagers dans la définition des politiques départementales devient un principe méthodologique essentiel, pour garantir l'adéquation des réponses aux besoins.

Dans ce cadre, l'année 2013 a été consacrée à un temps de démocratie participative sur les questions de développement durable en vue de l'élaboration du nouvel Agenda 21 départemental.

Sur la base d'un diagnostic initial des enjeux de développement durable pour notre département, des propositions de citoyens du Nord ont été rassemblées dans un livre blanc : la question du vivre ensemble, les besoins en termes de logement, de mobilité, d'accès à la santé ... ont été priorisées à cette occasion. De fait, ces questions sont déjà au cœur des priorités du Nord : par exemple le schéma mobilité liberté 2030, le plan départemental de l'habitat, l'appel à projet innovation sociale dans le logement...

**Le Département va innover en soumettant pour la première fois son rapport annuel de développement durable à l'avis du comité de pilotage de l'Agenda 21, composé pour moitié de Nordistes volontaires.** Cet avis sera porté à la connaissance du Conseil général.

Il est proposé au Conseil général :

- de donner acte de la présentation du rapport annuel de développement durable 2014 du Département du Nord, préalablement au débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Général donne acte de la présentation du rapport annuel de développement durable 2014 du Département du Nord, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au

rapport suivant :

**DGQSP/AG21/2014/886**

**OBJET :**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2012 DU DEPARTEMENT DU NORD**

Suite au Grenelle de l'Environnement, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été rendue obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial en précisent le cadre de référence et les modalités de mise en œuvre.

L'article 75 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans à compter du 31 décembre 2012. Le premier bilan du Département du Nord, portant sur l'année 2011, a été transmis au Préfet de région et est disponible sur l'internet départemental ([https://lenord.fr/jcms/pnw\\_6327/le-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre](https://lenord.fr/jcms/pnw_6327/le-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre)).

Action du projet de mandat, le bilan est réalisé en collaboration entre la Direction Générale Qualité du Service Public (Mission Agenda 21) et la Direction Générale Aménagement Durable (Secrétariat Général).

Innovant au niveau national, le Département a cependant décidé d'actualiser chaque année en régie son bilan des émissions de gaz à effet de serre, considérant cet outil comme un diagnostic préalable à la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial, intégré au nouvel Agenda 21 départemental adopté par le Conseil général le 24 juin 2014.

Le présent rapport d'information permet un comparatif des bilans 2011 et 2012, repris dans le document en annexe. Les évolutions sont quantifiées en tonnes équivalent CO2 des émissions relatives au patrimoine et aux compétences de la collectivité.

### **Evolutions globales**

Le bilan 2012 s'établit à 148 000 teq CO2, ce qui représente 14 561 tours du monde en voiture (diesel 6 CV).

Il fait apparaître une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre entre 2011 et 2012 (-17 %). Cette

baisse est essentiellement due à la contraction :

- du poste « Energie » (-16 690 teqCO<sub>2</sub>) en raison des résultats d'une politique départementale active de maîtrise de l'énergie débutée en 2005 et de la mise en place d'outils de télérelève favorisant l'intervention réactive des économes de flux sur le territoire départemental,
- du poste « Immobilisations » (-13 705 teqCO<sub>2</sub>) notamment dans le domaine des travaux de voirie.

### Analyse par compétence

Les compétences « Collèges » et « Voirie » connaissent une baisse significative (-17 % et 63 %), plus modérée pour le « Fonctionnement interne » (-3 %). Seule la compétence « Transports collectifs » connaît une légère hausse (+1 %).

La répartition des émissions dans les différentes compétences reste la même entre 2011 et 2012.

77 % des émissions se concentrent toujours sur les compétences « Collèges » et « Fonctionnement interne ».

### Analyse par poste d'émission

Le poste « Energie » enregistre une importante diminution (-36 %) suivi des postes « Immobilisation » (-19 %), « Intrants » (-4 %) et « Déchets » (-3 %). Les autres postes évoluent à la hausse (+3 % pour le poste « Déplacements des agents » et +1 % pour celui du Fret-Transports collectifs).

La répartition des émissions dans les différents postes reste similaire entre 2011 et 2012. Plus des 2/3 des émissions se concentrent sur trois postes : « Immobilisations », « Energie » et « Fret-Transports collectifs ».

En conclusion, le Département du Nord est une des rares collectivités en France à réaliser son Bilan des émissions de gaz à effet de serre de façon annuelle. Il permet de comparer et d'analyser les résultats des différents exercices. De 2011 à 2012, les efforts entrepris par le Département du Nord produisent une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre de -17 %.

Outil de sensibilisation et d'aide à la décision, le bilan permet de révéler les ordres de grandeur et donc les gisements à exploiter en priorité. La poursuite des actions de maîtrise de l'énergie sur les collèges, le développement de l'éco responsabilité de la collectivité, la mise en œuvre des actions du schéma Mobilité Liberté 2030 permettront au Département d'atteindre une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 10 à 20 % supplémentaires, et ainsi de respecter les objectifs nationaux pour une transition énergétique.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver le bilan 2012 des émissions de gaz à effet de serre du Département du Nord

### DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 00. 44 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DIEUSAERT et MARISSIAUX.

Monsieur DIEUSAERT avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté la salle préalablement au vote et avait donné procuration à Monsieur MONNET.

Monsieur DETAVERNIER et Madame LHERBIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Messieurs BRICOUT et HOUSSIN étaient absents. Ils avaient donné respectivement procuration à Madame LHERBIER et Monsieur GOSSET qui n'étaient plus présents au moment du vote.

Messieurs BRICOUT et HOUSSIN sont comptés absents sans procuration.

Vote intervenu à 17 h 34.

Au moment du vote, 42 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

### Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

Pour : 64 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau » est adopté l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

**COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES**

Madame Nathalie MONTFORT indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur Nicolas SIEGLER annonce qu'il votera contre le rapport n° 1/2 relatif au coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Monsieur SIEGLER souligne la présentation tardive du rapport devant l'Assemblée Départementale. Il déclare qu'il est contre l'augmentation du coefficient multiplicateur qui s'applique à celles et ceux qui vivent aujourd'hui une situation particulièrement difficile économiquement.

Monsieur Bernard HAESBROECK signale qu'un arrêté du 8 août 2014 publié au Journal Officiel a permis la revalorisation à 4,25 du taux.

Monsieur SIEGLER fait remarquer que si cet arrêté permet l'augmentation du taux, il ne l'oblige pas.

Monsieur HAESBROECK rappelle que la taxe est proportionnelle à la consommation effective et fournie. Il pense que cette taxe incite aux économies d'énergie.

Monsieur le Président explique que le rapport ne pouvait être présenté plus tôt en séance plénière.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Etaient présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Philippe DRONSART, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Didier DRIEUX donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, André FIGOUREUX donne pouvoir à Bernard DELVA, Georges FLAMENGT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOIX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Michel MANESSE, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à

Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absents excusés : Guy BRICOUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS

Absents : Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Michel LEFEBVRE, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Eric RENAUD, Philippe WAYMEL

## N° 1.1

### DPSCP/2014/860

#### OBJET :

#### QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL : RAPPORTS ANNUELS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DANS LES INSTANCES DE DECISION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général du Nord doit se prononcer annuellement sur le rapport écrit de ses représentant(s) au conseil d'administration ou de surveillance de SEM ou de SPL pour lesquelles le Département du Nord est actionnaire.

Sont concernées, à ce titre :

- la SPL Euralille,
- la SOGEMIN (Société pour la réalisation et la Gestion du Marché d'Intérêt, National de Lille),
- la SPL de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix,
- la SEM Télé Nord/Pas-de-Calais,

Elaborés à partir des derniers comptes et rapport d'activités votés par les instances de chaque structure, ces rapports portent sur les modifications de statuts intervenues en 2013 et sur le suivi de l'activité et de la situation financière de ces structures.

Ils participent également, pour les Sociétés Publiques Locales, aux obligations de contrôle analogue (contrôle du Département équivalent à celui qu'il effectue sur ses propres services), requis par le droit communautaire.

Il est proposé au Conseil Général après avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de prendre acte des rapports des élus mandataires au titre de 2013.



## N° 1.3

DIRFI/2014/950

OBJET :

ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES  
(2<sup>EME</sup> SESSION)

Conformément à l'article D.3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M52 relative à la comptabilité des départements, le Payeur peut demander l'admission en non-valeur d'une créance dès que celle-ci lui paraît irrécouvrable en raison de la situation du débiteur ou de l'échec du recouvrement amiable.

Les motifs de non recouvrement sont :

Pour ce qui concerne la situation des débiteurs :

- 1- l'insolvabilité du débiteur (PV de carence, échec de l'opposition à tiers détenteur...),

- 2- l'impossibilité de retrouver le débiteur (adresse erronée ou ancienne),
- 3- le décès du redevable et dossier de succession vacante négatif (renonciation des héritiers à la succession, pas d'héritiers connus...).

Pour ce qui concerne l'échec du recouvrement :

- 1- la modicité de la somme restant due (inférieure à 300 €, défini par la politique de recouvrement des titres de recettes instaurée dans la délibération N°DirFi/2009/236),
- 2- la créance devenue irrécouvrable par son ancienneté ou par des poursuites impossibles à l'étranger.

Le montant proposé en non-valeur à notre Assemblée, par le Payeur Départemental, s'élève à **971 859,76 €** pour les exercices de 1994 à 2014 et se décompose comme suit :

- 960 125,72 € pour le budget principal,
- 11 715,44 € pour le Laboratoire Départemental Public,
- 18,60 € pour le Café bleu.

**Evolution des non-valeurs pour les années 2010 à 2014  
demandes du Payeur (hors créances éteintes) ayant fait l'objet d'une délibération**

	Nombre total de titres admis en non-valeurs	Montant total des Non-valeurs	Evolution N+1/N	Dont RMI	Dont APA
<b>2010</b>	1855	1 370 773,26€	+223,7%*	699 820,74€ 51,05%	456 829,24€ 33,33%
<b>2011</b>	5375	2 627 188,91€	+91,7%	1 623 499,57€ 61,80%	372 296,79€ 14,17%
<b>2012</b>	6785	2 519 660,23€	-4,1%	1 930 419,13€ 76,61%	291 718,03€ 11,58%
<b>2013</b>	1675	1 856 443,94€	-26,3%	568 189,41€ 30,61%	752 202,57€ 40,52%
<b>2014**</b>	1470	1 619 936,07€	-12,7%	659 511,94 40,71%	687 040,30€ 42,41%

\* pour info : 2009 = 423 494,12€

\*\* dont délibération DIRFI/2014/582 du 23/06/2014 pour 648 076,31 €

Le détail des titres admis en non-valeurs est consultable à la Direction des Finances, au service Opérations comptables et financières, Dette et Trésorerie.

Les tableaux joints en annexe, reprennent la répartition des montants par imputation et par exercice.

Il appartient au Conseil Général de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances, sollicitée par le Payeur Départemental, sur le budget départemental 2014.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'autoriser la mise en non-valeur des titres de recettes à hauteur de **971 859,76 €** pour les exercices de 1994 à 2014 (960 125,72 € pour le budget

principal, 11 715,44 € pour le Laboratoire Départemental Public et 18,60 € pour le Café bleu);

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits votés et sur la nature comptable **6541** du Budget départemental de l'exercice 2014.

**PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 35. 43 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Monsieur BRUNEEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés par assentiment de l'Assemblée.

## N° 1.2

**DIRFI/2014/884****OBJET :****TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE  
COEFFICIENT MULTIPLICATEUR 2015**

L'article L.3333-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 a institué, au profit des départements, une taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, laquelle est venue se substituer à l'ancienne taxe départementale sur l'électricité.

En vertu de l'article L.3333-3 du CGCT, la taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, et non sur les prix. Est fixé un tarif par mégawatheure :

- 0,25 € pour les consommations professionnelles en cas de puissance de production supérieure à un seuil ;
- 0,75 € pour les autres consommations professionnelles et les consommations non professionnelles.

Le même article permet à chaque département de fixer un coefficient multiplicateur, et non un taux, dont le plafond est revalorisé chaque année en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Général a établi à 4,22 le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et a prévu une actualisation en fonction de l'inflation hors tabac.

L'arrêté du 8 août 2014, publié le 28 août au Journal officiel a permis une revalorisation du coefficient multiplicateur à 4,25 pour tenir compte de l'évolution des prix.

Le Conseil Général est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, de décider :

- d'appliquer en 2015 aux montants mentionnés aux 1 et 2 de l'article L.3333-3 du code général des collectivités territoriales un coefficient multiplicateur unique égal à 4,25, correspondant à la limite supérieure actualisée en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEROULEMENT DU VOTE :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h35. 43 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Monsieur BRUNEEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au

vote sans donner de procuration.

Monsieur MICHON était absent, il avait donné procuration à Monsieur BRUNEEL.

Monsieur BRUNEEL, n'étant plus présent au moment du vote, Monsieur MICHON est compté absent pour ce vote.

Vote intervenu à 17h41.

Au moment du vote, 42 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

Pour : 63 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés – Groupe Union Pour le Nord – Groupe Communiste – Front de Gauche)

Contre : 1 (Monsieur SIEGLER)

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité.

**COMMISSION PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Monsieur Erick CHARTON indique que les 2 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Etaient présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Philippe DRONSART, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Didier DRIEUX donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, André FIGOUREUX donne pouvoir à Bernard DELVA, Georges FLAMENGT

donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Michel MANESSE, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absents excusés : Guy BRICOUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jacques MICHON

Absents : Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Michel LEFEBVRE, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Eric RENAUD, Philippe WAYMEL

#### N° 4.1

##### DPAPH/2014/660

###### OBJET :

**DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE FORMULEES PAR DES USAGERS AU TITRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE FORFAITAIRE, A DOMICILE, EN ETABLISSEMENT (APA), LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE (PSD), L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF)**

Le Département du Nord a étudié les demandes de remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus résultent notamment des changements de situation suivants :

- révision de l'allocation, décès de l'utilisateur, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

En application de la délibération du Conseil Général n°DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses et suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission, « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » :

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation d'autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), de la prestation spécifique dépendance (PSD) ou l'allocation d'accueil familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau ci-joint.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-joint.

#### N° 4.2

##### DPAPH/2014/662

###### OBJET :

**DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE FORMULEES PAR DES USAGERS AU TITRE DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE (ACTP), LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH), L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF), L'AIDE SOCIALE GENERALE (ASG)**

Le Département du Nord a étudié les demandes de remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus émanent notamment des changements de situation suivants :

- révision de l'allocation, décès de l'utilisateur, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), non cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

En application de la délibération du Conseil Général n°DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses et suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap »

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation d'accueil familial (AAF), l'aide sociale

générale (ASG), pour les personnes reprises dans le tableau ci-joint ;

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-joint.

#### **PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 41. 42 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés par assentiment de l'Assemblée.

#### **COMMISSION CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que la Commission a pris acte du rapport présenté.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Philippe DRONSART, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe DRONSART, Didier DRIEUX donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Marie FABRE donne pouvoir à Jean SCHEPMAN, André FIGOUREUX donne pouvoir à Bernard DELVA, Georges FLAMENGT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Luc MONNET, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Luc PERAT donne pouvoir à Philippe LETY, Christian POIRET donne pouvoir à Alain POYART, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Michel MANESSE, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Renaud TARDY, Fabien THIEME donne

pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Alain VANWAEFELGHEM donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Roger VICOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE

Absents excusés : Guy BRICOUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jacques MICHON

Absents : Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Michel LEFEBVRE, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Eric RENAUD, Philippe WAYMEL

#### **N° 7.1**

**DSJ/2014/628**

**OBJET :**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DU VELODROME COUVERT REGIONAL A ROUBAIX**

La Région Nord/Pas-de-Calais a décidé la construction d'un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, il a été décidé de créer une société publique locale, société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales, en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 k€ réparti comme suit :

- Région Nord-Pas de Calais : 55%, soit 275 000 euros,
- Département du Nord : 25%, soit 125 000 euros,
- Ville de Roubaix : 20%, soit 100 000 euros.

Les trois collectivités actionnaires de la SPL ont souhaité lui confier, par une délégation de service public (DSP), l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du vélodrome de Roubaix, la commercialisation du site et l'organisation d'activités compatibles avec le projet d'établissement.

Lors des séances des 25 et 26 juin 2012, le Conseil général a décidé, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du Département du Nord et du Comité Technique Paritaire :

- d'approuver le règlement de la commission de contrôle analogue de la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix » ;
- de confier à la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », la commercialisation

du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Le contrat a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, jusqu'au 31 décembre 2016.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix pour lequel il a reçu délégation. Le rapport annuel 2013 relatif au service délégué a été présenté au Conseil d'Administration de la SPL le 13 mai dernier.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport annuel du délégataire est joint à la présente délibération (annexe 1).

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative » :

- de prendre acte du rapport annuel de la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional

à Roubaix » en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement)

**PRISE DE DECISION :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 41. 42 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Le Conseil Général donne acte.
--------------------------------

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- le 3 novembre 2014 : Séance Plénière
- le 17 novembre 2014 : Réunion de la Commission Permanente
- le 21 novembre 2014 : Visite privée au musée des Beaux Arts
- le 1<sup>er</sup> décembre 2014 : Convention 59/62 à Arras
- les 15, 16, 17 et 18 décembre matin : Séance Budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 45.

Nicolas SIEGLER  
Secrétaire de séance

Didier MANIER  
Président du Conseil général